

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 433

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 252, supprimer les mots :

« ainsi que par d'autres intervenants extérieurs. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'éducation sexuelle relève de la responsabilité des parents, elle ne peut être imposée comme le prévoit cet alinéa sans aucune garantie sur les modalités de l'enseignement qui sera dispensé.